

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 15 janvier 2013 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
André Bernier;
Robert Leclerc.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

001-01-2012

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

10.1 Démission de madame Lyne Loielle, agente de développement culturel et communautaire

10.2 Entente de développement culturel

10.3 Journées de maladies pour les employés municipaux

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2012, DE LA SÉANCE RELATIVE AU BUDGET 2013 DU 18 DÉCEMBRE 2012 ET DE L'AJOURNEMENT DU 18 DÉCEMBRE 2012

002-01-2013

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 décembre 2012, de la séance relative au budget 2013 du 18 décembre 2012 ainsi que de l'ajournement du 18 décembre 2012.

3. FINANCES

003-01-2013

3.1 Compte à payer

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer de décembre d'un montant de 94 683.60\$, de janvier au montant de 47 125.81\$, le tout pour une somme de 141 809.41\$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de décembre 2012 pour une somme de 50 564,27\$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Formations pour la directrice générale

Considérant les formations dispensées par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) intitulée « Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et négocier les contrats municipaux » et « Initiation à la gestion de projet : une approche structurée »;

Considérant que les coûts de participation pour ces formations s'élèvent à une somme de 540,00 \$ plus les taxes applicables;

004-01-2013

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à participer auxdites formations;

Que tous les frais inhérents à ces formations lui soient remboursés.

4.2 Adoption du règlement 2013-235 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant le « Règlement numéro 98-13 déterminant le traitement des élus municipaux : rémunération et allocation de dépenses »;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépense versée à un élu municipal d'Upton;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à l'occasion de la session régulière du 4 décembre 2012;

Considérant que les élus ont reçu le projet du règlement 2013-235 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

005-01-2013

En conséquence, il est proposé par monsieur André Bernier appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2013-235 modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux, soit et est adopté tel que rédigé.

4.3 Achat d'un onduleur électrique pour le puits numéro 2

Considérant que la Municipalité doit faire installer un onduleur électrique pour le puits numéro 2;

Considérant la soumission de l'entreprise «Les Installations Électriques Sylvain Durand inc.» au montant de 5 400,00\$, plus les taxes applicables;

Considérant la soumission de l'entreprise «Danovair inc.» au montant de 5 850,00\$, plus les taxes applicables;

006-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la soumission de l'entreprise Les Installations Électriques Sylvain Durand inc. soit retenue et ce, pour le montant de 5 400,00\$, plus les taxes applicables.

4.4 Renouvellement du contrat d'hébergement et de location du serveur

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour l'hébergement du serveur et la location d'un serveur avec l'entreprise MegaQuébec Internet;

Considérant que le prix pour un renouvellement de 24 mois est au même tarif mensuel et ce, pour un montant de 85,00 \$;

Considérant la proposition de MegaQuebec pour l'ajout de l'option disque dur 1 To supplémentaire pour 15,00\$ par mois;

007-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit renouvelé pour 24 mois le contrat pour l'hébergement de serveur et la location d'un serveur avec l'entreprise MegaQuébec Internet et ce, au montant de 85,00 \$ par mois;

Que soit retenue la proposition pour l'ajout de l'option disque dur 1 To supplémentaire et ce, pour un montant de 15,00\$ par mois;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

4.5 Offre de service pour la gestion documentaire

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité;

Considérant l'offre de service de madame Maryse Deslandes, archiviste, qui s'élève à un montant de 2 310,00 \$;

008-01-2013

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit accepté l'offre de service de madame Maryse Deslandes pour la gestion documentaire de la Municipalité et ce, pour un montant de 2 310,00 \$.

4.6 Adoption du règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la Municipalité

Considérant que la Municipalité d'Upton a adopté le règlement # 99-53 intitulé «Règlement relatif à la circulation dans les zones scolaires» le 23 août 1999;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger ledit règlement et d'édicter un règlement relatif aux limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la Municipalité;

Considérant qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 4, du Code de la sécurité routière, une Municipalité, peut, par règlement, fixer la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les routes entretenues par la Municipalité et situées sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 décembre 2012;

Considérant que les élus ont reçu le projet de règlement 2013-237 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

009-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rue de la Municipalité, soit et est adopté tel que présenté avec les modifications proposées.

4.7 Mandat à maître Christian Daviau pour la préparation d'une promesse de vente pour le garage municipal

Considérant la résolution numéro 316-11-2012 selon laquelle la vente du garage municipal et d'une parcelle du lot 1 957 868 sera effectuée à l'entreprise Burnbrae Farms;

010-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que maître Christian Daviau soit mandaté pour la confection en bonne et due forme d'une promesse de vente pour le garage municipal;

Que les frais sont à la charge de la Municipalité;

Que celle-ci dispose d'un budget de plus ou moins 150,00 \$;

Que l'offre d'achat respecte les termes et les conditions prévus à la résolution numéro 316-11-2012;

Qu'il soit indiqué que l'immeuble est vendu sans garantie légale de qualité;

Que monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

011-01-2013

4.8 Affectation du surplus de l'exercice financier 2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** que soit affecté un montant de 50 000,00 \$ du surplus cumulé de l'exercice financier 2012 pour l'acquisition éventuelle d'équipements de voirie.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

6. TRANSPORT ROUTIER

012-01-2013

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2013

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de janvier 2013, un budget de 638,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter.

6.2 Demande de permis d'intervention pour des travaux dans l'emprise des routes

Considérant que la Municipalité d'Upton effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013;

Considérant que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

013-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal d'Upton demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$);

Que la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée;

Que la directrice générale et le contremaître aux travaux publics sont habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité d'Upton.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Vérifications des instruments de mesures de débit à la distribution et à l'eau brute

Considérant la vérification obligatoire des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans le cadre du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau et par le ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupations du Territoire dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant la proposition produite par Aquatech contenant deux options;

014-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** de mandater la firme Aquatech pour faire la vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, au montant de 1 470,00 \$, plus taxes, incluant la rédaction de rapport et le certificat.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2012

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Dépôt du rapport annuel 2012 du Comité consultatif d'urbanisme

Le Maire, monsieur Yves Croteau, dépose le rapport annuel du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2012 et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

10. DIVERS

Pour le prochain point, monsieur Robert Leclerc quitte la Table des délibérations.

10.1 Démission de madame Lyne Loiseau, agente de développement culturel et communautaire

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de madame Lyne Loiseau;

Considérant que madame Loiseau est en poste à la Municipalité d'Upton depuis janvier 2009;

Considérant que madame Loiseau a participé activement à l'évolution des services à la population au cours des dernières années ainsi qu'au rayonnement d'Upton à l'échelle régionale;

015-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** :

Que le Conseil accepte la démission de madame Lyne Loiseau, agente de développement culturel et communautaire;

Que la Municipalité remercie sincèrement madame Loiseau pour ses loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances pour ses projets futurs;

Que soit vue les possibilités de partager une ressource avec une autre municipalité;

Que des candidats travaillant à temps partiel pour les Municipalités avoisinantes soient rencontrés pour combler le poste;

Qu'un comité de sélection et d'entrevue soit formé et composé de monsieur le maire, Yves Croteau, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque;

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale pour effectuer un appel de candidature pour un poste agente de développement culturel et communautaire avec expérience et ce, à raison de 18 heures par semaine pendant les heures d'ouverture du bureau municipal plus les réunions et les événements spéciaux;

Que l'appel de candidature soit fait advenant que ce soit nécessaire selon le comité de sélection.

Monsieur Robert Leclerc reprend place à la Tables des délibérations.

10.2 Entente de développement culturel

Considérant la possibilité pour la Municipalité d'Upton d'être signataire d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

016-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** :

Que la Municipalité réserve une somme de 7 000,00\$, conditionnellement à l'admissibilité des dépenses inhérentes au projet de «circuit touristique culturel pendant le Festival Des Tournesols pleins les yeux»;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

10.3 Journées de maladie pour les employés municipaux

Considérant que les employés municipaux bénéficient d'une assurance collective avec indemnisation en cas de maladie;

Considérant la résolution numéro 529-12-2006;

Considérant la *Loi sur les normes du travail*;

017-01-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** :

Que la résolution 529-12-2006 soit abrogée;

Que le droit aux heures en banque soit abrogé;

Que les employés municipaux permanents et temps plein ont droit à cinq jours de maladie par année, sauf pour madame Claudia Lavallée qui a droit à quatre jours par an puisque son horaire régulier de travail est sur quatre jours;

Que lesdits jours de maladie ne sont pas cumulables ni monnayables;

Que toute absence de trois jours consécutifs ou plus soit motivée par un billet du médecin;

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de décembre 2012.

018-01-2013

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2012.

019-01-2013

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h50.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.